

**Conditions générales de participation au Tremplin,
Le Perno Festival, 30^{ème} édition
Association « Le Père Noël est-il un rocker ? »**

Même si toute l'équipe du Tremplin trépigne d'impatience à l'idée d'écouter tout ce que nos heureux participants vont leur envoyer, nous nous devons d'apporter à cette participation quelques conditions afin qu'il n'existe aucun mal entendu. **Par conséquent, en participant, vous accepterez automatiquement les conditions énoncées ci-dessous.**

Fonctionnement :

Le Tremplin du Perno Festival se déroule en plusieurs temps. Les candidats sélectionnés seront contactés pour participer à l'une des deux ou trois soirées de demi-finale se déroulant pendant les mois de mars et d'avril. Lors de chacune de ces soirées, deux à trois groupes passeront tour-à-tour et tenteront de séduire le public qui devra, à la fin de la soirée, voter pour le groupe qu'il a préféré. Le groupe qui récoltera le plus de votes deviendra alors le gagnant de la demi-finale en question. Les groupes qui auront gagné les demi-finales se verront conviés, en septembre, à la finale lors de laquelle, de nouveau, ils passeront tour à tour. Le public élira alors le gagnant du Tremplin, qui aura la chance de faire partie de la programmation du Perno Festival !

Conditions générales :

Article 1 : Composition des sets

Les participants ne peuvent jouer que des compositions originales. Pour participer, vous devez donc pouvoir faire un set d'une durée minimum de trente minutes avec vos compositions. Une reprise peut éventuellement être acceptée mais il faudra au préalable nous indiquer le titre que vous souhaitez reprendre et le groupe qui l'a composé dans votre mail de candidature au Tremplin.

Article 2 : Structure des mails de candidature

Les mails de candidature doivent être de la forme suivante :

- *Nom du groupe*
- *Nombre de personnes dans le groupe*
- *Genre musical*
- *Localisation : d'où vient le groupe*
- *Lien nous permettant d'écouter vos œuvres!*

Article 3 : Cachet

L'objectif premier du Tremplin étant d'offrir une certaine visibilité à son gagnant en lui permettant de faire la première partie d'une des soirées du Perno Festival, le gagnant du Tremplin ne recevra pas de cachet pour son passage sur scène le jour du festival.

Article 4 : Défraiement

Les participants retenus pour participer aux demi-finales et à la finale ne seront pas défrayés pour leur venue. Aussi, nous ne fournissons pas de catering, mais nous vous offrirons une boisson et de quoi grignoter avant et après votre passage sur scène.

Article 5 : Invités

Chaque groupe pourra inviter gratuitement deux personnes supplémentaires à ses membres. Dans la mesure où ces invités n'auront pas payé leur place, ils ne pourront pas voter pour le groupe qu'ils ont préféré à la fin de la demi-finale ou de la finale. Bien évidemment chaque groupe peut convier plus de monde pour les soutenir aux soirées, cependant ces personnes devront payer leur place.

Le prix des demi-finales et de la finale est fixé par l'équipe organisatrice du Perno Festival (généralement autour de 5€).

Article 6 : Matériel

Nous nous déresponsabilisons en cas de détérioration de votre matériel pendant les balances ou le concert. Pour autant, nous assurerons une certaine sécurité lors des soirées afin d'éviter les dommages éventuels.

Article 7 : Merch

Les groupes sélectionnés pour une des soirées (demi-finale ou finale) seront libres de disposer leur merch le jour J.

Il ne vous reste plus désormais qu'à tenter votre chance. Au plaisir de vous écouter, et peut-être de vous rencontrer en demi-finale !



L'équipe Tremplin Perno
pernofestival.tremplin@gmail.com
[Le Perno Festival | Lille \(leperenoestilunrocker.com\)](http://LePernoFestival|Lille(leperenoestilunrocker.com))